



Communiqué LDH



La Ligue des droits de l'Homme (LDH) condamne la décision du président russe Vladimir Poutine de déclencher une guerre d'invasion contre l'Ukraine, après des mois de discussions diplomatiques stériles.

Elle voit dans cette agression la confirmation de la tendance lourde qu'ont les régimes totalitaires à faire prévaloir la force en tout temps, au mépris du droit international, de la souveraineté des Etats et des droits fondamentaux des peuples. Elle souligne que l'absence de réactions effectives face aux atteintes portées aux libertés, aux droits de l'Homme et à leurs défenseurs nourrit une culture de la violence, de la guerre et du conflit.

Face à ce lourd défi menaçant toutes les démocraties, elle appelle la communauté internationale et la France à intervenir d'urgence pour obtenir une désescalade immédiate et la protection des populations civiles déjà durement touchées.

La LDH exprime sa totale solidarité avec le peuple ukrainien et participera à toutes les initiatives partout en France allant dans le sens de la paix et de l'intérêt des peuples concernés.

Paris, le 24 février 2022

Débat : Quelle police voulons-nous ?

Les mesures sanitaires liées à la pandémie nous ont obligé à ajourner la conférence organisée par le groupe *Libertés publiques*. Le moment de dépit dépassé, nous avons décidé de reprogrammer ce débat, probablement en septembre, les intervenants initialement prévus nous ayant d'ailleurs réaffirmé leur participation ultérieure. Nous avons décidé de mettre à profit ce temps dégagé pour donner plus d'ampleur au débat en contactant les différentes structures, institutions, associations concernées pour engager des débats, des rencontres, confronter des points de vue. Un courrier de sollicitation leur sera donc prochainement envoyé.

Nous souhaitons que ces échanges soient largement partagés avec les adhérents de notre section, mais aussi des sections de la fédération du Rhône. Nous voudrions que des adhérents de notre section, et pourquoi pas d'autres sections également, puissent proposer des thèmes de discussion, réagir à des lectures, et/ou rejoindre notre groupe *Libertés publiques*.

A la demande du secrétariat national de la LDH, nous avons décidé à l'unanimité de choisir le deuxième nom retenu lors de l'Assemblée constituante : Lyon Confluences.

Sommaire

- 1/ ♦ Solidarité avec le peuple ukrainien
♦ Débat à venir :
Quelle police voulons-nous ?
- 2/ ♦ Parrainages républicains
♦ Familles sans-abris
- 3/ ♦ Jeunes mineurs isolés étrangers
- 4/ ♦ Brigades Régionales de Sécurité
♦ Débats sur l'avenir de la LDH
♦ *L'Etat d'Israël contre les Juifs*, un livre de Sylvain Cypel

Agenda Prochaines réunions de la section Lyon Confluences (18 h / en présentiel et en visio)

- Mercredi 9 mars
- Jeudi 14 avril
- Mercredi 11 Mai
- Jeudi 11 juin
- Mercredi 6 juillet

Vient de paraître

Sébastien Roché, sociologue, spécialiste des questions de police et de sécurité, vient de publier *La nation inachevée* sur l'intégration des jeunes Français ou immigrés dans la nation française.

SEBASTIAN ROCHÉ

La nation INACHEVÉE

La jeunesse face à l'école et la police

GRASSET

Parrainages républicains

Acte citoyen, né sous la Révolution française, le parrainage républicain est un engagement moral d'accompagner la personne dans les différentes étapes de sa vie. Il est destiné à symboliser son entrée dans la communauté des citoyens et s'appuie sur les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, mais aussi solidarité et laïcité. Légalement, le parrainage républicain n'a aucune valeur juridique et les municipalités ne sont pas tenues d'offrir ce service.

Ce 18 décembre 2021, date symbolique puisqu'il s'agit de journée internationale des migrants, l'association nationale des villes et territoires accueillants (ANVITA), dont Lyon fait partie, a impulsé des cérémonies de parrainages républicains de familles migrantes, quelles que soient leurs nationalités, leurs situations et sans critère d'âge.

Pour Pascale Minet qui, au nom de la Ldh, s'est impliquée avec l'association Solidru de l'école Gilbert Dru pour proposer des familles à la mairie du 7ème arrondissement : *« on ne choisit pas d'être marraine ou parrain sans avoir été déjà engagé·e dans une action auprès de familles en difficultés, pour leur logement ou leurs papiers. Des liens se créent peu à peu et il arrive un moment où l'on a envie d'aller plus loin avec une famille ou un jeune mineur. Le parrainage républicain finalise et officialise un engagement déjà présent, qui a été fait par ailleurs, un engagement affectif également. Et même s'il n'existe pas de cérémonial pré-établi, le moment reste solennel. Les personnes parrainées m'ont dit, avec beaucoup d'émotion, se sentir honorées, reconnues. Elles étaient entrées sur le territoire français en se croyant seules et racontent avoir vécu une solidarité à leur égard qui les a bouleversées ».*

La nouvelle municipalité lyonnaise a relancé ces parrainages en contactant les associations qui ont répondu favorablement. Ce sont donc des associations engagées dans l'accueil et l'accompagnement qui proposent des personnes à parrainer et recherchent des marraines et parrains. D'autres villes de la métropole, comme Villeurbanne, ont également participé à ce mouvement.

Dans les années 2000-2010, des cérémonies ont été organisées en plus grand nombre à Lyon, comme ailleurs probablement, et plusieurs élus ont même parrainé des familles. Puis on observe une baisse significative. Pascale Minet avance un élément d'explication : *« Nous avons peut-être été submergé·e·s par l'ampleur des situations matérielles et la gestion de l'urgence au quotidien ».*

Après cette cérémonie de décembre 2021 d'autres sont envisagées, en juin et en novembre probablement, en élargissant à d'autres municipalités.

Familles sans-abris



1500 demandes d'hébergement sont faites chaque semaine à la Maison de la Veille Sociale du Rhône via le 115, parmi lesquelles 70% restent sans solutions.

Le 15 décembre à 18h, l'association Médecins du Monde appelait à une conférence de presse sur les quais du Rhône, juste en face de la Préfecture.

Cette mobilisation avait lieu pour « dénoncer les conditions sanitaires alarmantes à Lyon pour les personnes à la rue ».

Les personnes isolées, familles, femmes et enfants sont de plus en plus abandonnées à leur détresse, notamment par défaut d'accès à un hébergement digne.

Pour Médecins du Monde, la santé ne se limite pas à un traitement. Les personnes vues dans les programmes (Centre d'accueil de soins et d'orientation, Bus, Squat/bidonville) vivent dans des conditions de vie incompatibles avec un maintien en bonne santé, et il y a donc impossibilité à les soigner.

Les praticiens et bénévoles de Médecins du Monde ont demandé, à la Préfecture du Rhône et à la Métropole de Lyon, l'application des principes d'inconditionnalité et de continuité de l'hébergement pour tou-te-s comme cela est prévu par la Loi. C'est une condition préalable à une prise en charge efficace des questions sanitaires.

Au moment même de cette conférence de presse, qui se tenait une fin d'après-midi très froide, l'école Charial (Lyon 3^e) devenait la douzième école occupée pour servir de refuge à des enfants et leurs parents.

Le 7 janvier suivant, tout aussi froid, l'association *Jamais Sans Toit* informait dans un communiqué de presse que, dans la Métropole de Lyon, 43 familles dont 99 enfants étaient sans abri.

Jeunes mineurs isolés étrangers



La situation des jeunes mineurs étrangers non-accompagnés est une question pérenne, les jeunes continuent toujours à arriver dans la métropole lyonnaise comme ailleurs.

Aujourd'hui trois squats existent, deux à la Croix-Rousse et un dans le quartier Paul Bert à Lyon.

Ces jeunes, pour qu'ils soient reconnus mineurs, passent par un centre d'évaluation géré par Forum Réfugiés où ils restent quelques heures ou quelques jours. Ils y sont évalués comme mineurs ou pas au bout d'un entretien qui quelquefois ne dure qu'une heure.

Politique du chiffre oblige, avec ou sans document d'état civil, les jeunes voient l'affirmation de leur âge systématiquement mise en doute.

En conséquence donc ils se retrouvent à la rue, certains sont reçus par le Collectif Amie (<https://collectifamie.fr>) qui va les accompagner dans des démarches : ils doivent être reçus par un juge des enfants qui les reconnaîtra ou non comme mineurs, mais pour cela il faut réclamer et obtenir les papiers, passer par un avocat pour engager une requête suivie d'une convocation par un juge... qui dans 9 cas sur 10 conclura à la minorité du jeune.

Dans la Métropole de Lyon, pour accueillir les mineurs isolés étrangers en situation de requête pour leur minorité, le premier des squats a été ouvert le 30 mai 2021. Huit mois après il y a trois squats pour les accueillir (sans parler de l'hébergement citoyen et des tentes), ce qui est la preuve de l'aggravation de la situation.

Des jeunes mineurs étrangers dont l'évaluation tardait et qui n'étaient pas pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ou par une décision d'un juge pour enfants ont occupé des immeubles situés 32 rue Denfert-Rochereau dans le 4ème arrondissement de Lyon. Ces immeubles étaient inoccupés en prévision de travaux pour démolition ou réhabilitation et dont le propriétaire était la société ICF sud-est.

Ces jeunes ont été accompagnés par de nombreuses personnes bénévoles, notamment une quinzaine d'habitants de la Croix-Rousse.

La société ICF a demandé l'expulsion immédiate de ces jeunes par voie de justice.

La première audience a d'abord été fixée aux 23 juillet 2021 mais reportée à l'audience publique du 5 novembre 2021.

La fédération du Rhône LDH intervenait donc au soutien de ses occupants « sans droit ni titre ».

La LDH intervient donc volontairement car elle souhaite insister au vu de son objet social et de ses statuts sur la situation des jeunes mineurs étrangers isolés non pris en charge par la Métropole et qui se retrouvent à la rue.

Nous avons par ailleurs des témoignages de voisins de l'immeuble occupé qui indiquaient que les jeunes ne posaient aucun problème de comportement.

L'ordonnance rendue par le juge des référés le 5 novembre 2021 a été particulièrement motivée :

«il est reproché à la société ICF habitat sud-est de ne pas avoir justifié de planning précis de travaux, ce qui démontrait le peu d'urgence à récupérer son bien.

Il était justifié que les situations des occupants des lieux sont d'une grande précarité du fait soit de leur minorité ou de leur isolement, soit des deux, ainsi que de leur vulnérabilité liée à la traversée et à la durée du voyage pour arriver sur le sol français. »

Nous avons, à cet égard, un certain nombre d'exemples particulièrement évocateurs.

Le tribunal a alors fait droit à notre demande de délai, délai de 12 mois outre les délais de procédure pour absence de voies de fait et période hivernale.

Il s'agissait d'une décision - semble-t-il particulièrement motivée - équitable validant l'intervention volontaire de la Ligue des droits de l'Homme. Et c'est dans ces conditions que la société ICF sud-est a cru bon d'interjeter l'appel.

Pour l'appel l'audience de plaidoirie a été fixée au 8 juin 2022 (9h) à la Cour d'Appel de Lyon et la LDH nationale a accepté de régler les honoraires des avocates Marie-Noelle Frery et Adeline Firmin.

□ William Golberg

B.R.S.

La Ldh du Rhône a provoqué la réunion de ce 10 février pour constituer un collectif de réflexion et de riposte face au projet de la Région de créer des brigades régionales de sécurité dans la Région.

D'autres sections régionales (Vienne, Saint-Etienne, Chambéry, Annecy...) nous ont rejoints et un travail complémentaire d'analyses et de recherches documentaires est engagé.

Prochaine rencontre :
jeudi 24 mars à 18 h
 au local LDH de Lyon

Avenir de la LDH

En sections, au niveau départemental, régional, en prenant en compte les membres isolés... les débats autour de l'avenir de la LDH sont lancés sur l'ensemble du territoire depuis octobre dernier.

Il s'agit de permettre à l'ensemble des adhérents de la Ldh de :

- s'informer et débattre sur les enjeux et les problématiques de l'avenir de l'association,
- contribuer à formuler des propositions d'évolutions, de transformations, d'expérimentations.

Réunion de la section Lyon Confluences

**Mercredi 9 mars 2022,
à partir de 18h.**

Réunion au local
cours de Verdun
ou à distance en visio

L'ÉTAT D'ISRAËL CONTRE LES JUIFS

Un livre de Sylvain Cypel

Vendredi 28 janvier 2022, Sylvain Cypel présentait, au Palais du Travail de Villeurbanne, son livre *L'État d'Israël contre les Juifs*, Editions La Découverte, 2020 (*).

Le titre du livre s'inspire de la réflexion de l'historien Tony Judt : « La déprimante vérité n'est pas que le comportement présent d'Israël est mauvais pour les Etats-Unis bien que cela soit le cas, pas même qu'il soit mauvais pour Israël lui-même, comme beaucoup d'Israéliens le reconnaissent implicitement. Non, la déprimante vérité est qu'Israël aujourd'hui est devenu mauvais pour les Juifs » qui a valu à son auteur, Juif américain, des attaques innombrables.

Lors de sa conférence, Sylvain Cypel, ancien journaliste au *Monde*, a parlé de l'aggravation de la situation du peuple palestinien sous occupation israélienne et de la politique coloniale d'Israël, ce qui l'a amené en 2020 à écrire ce livre, après *Les emmurés*, publié en 2005 et qui était déjà un bilan tragique. En 2008 une nouvelle « loi fondamentale » (il n'y a pas de constitution en Israël..) est votée par la Knesset qui fait d'Israël « l'Etat-nation » du peuple juif. Conséquence : le peuple palestinien n'est plus formé de citoyen·ne·s de seconde catégorie mais de non-citoyen·ne·s.

Cypel évoque les aspects actuels de l'idéologie sioniste nécessaires pour justifier l'occupation et la politique coloniales, déshumanisation du Palestinien et négation de l'histoire en font partie. Ainsi jusqu'à récemment l'histoire écrite par Israël voulait qu'aucun Palestinien n'ait jamais été expulsé en 1948, « ils sont partis de leur plein gré » disait l'histoire officielle du temps de Ben Gourion. Aujourd'hui ce qu'on entend dire de plus en plus, c'est « Ben Gourion a commis une grosse erreur, on aurait du virer tout le monde ». On ne dit d'ailleurs plus *expulsion* mais *transfert*.

Les propos de Sylvain Cypel résonnent encore plus avec la publication le 2/2/2022 du rapport d'Amnesty International, *L'Apartheid commis par Israël à l'encontre des Palestiniens. Un système cruel de domination et un crime contre l'humanité*.

Pourquoi « ... contre les Juifs » ? Evidemment une telle politique soulève une opprobre de plus en plus large, ce qui peut entraîner des agressions antisémites. Mais Netanyahu et aujourd'hui Bennett s'allient aux pires antisémites de la planète : Viktor Orban, les suprématistes blancs aux Etats-Unis. « Ils sont peut être antisémites, mais ils sont avec nous » n'hésite pas à déclarer une députée du Likoud à la Knesset. Et sont traités d'antisémites tous ceux qui critiquent la politique israélienne. C'est le cas de ceux qui en Europe et même aux Etats-Unis émettent la moindre critique, et bien sûr de ceux qui militent pour le BDS (Boycott-Désinvestissement-Sanction). Il faudrait un long article (et pas mal de travail !) pour rendre compte de ce gros livre de 320 pages aussi instructif que passionnant.

(*) Dans une rencontre organisée par Le collectif Palestine 69 en partenariat avec la librairie Terre des Livres, les amis du Monde Diplomatique, l'Association France Palestine Solidarité (AFPS), l'Union Juive Française pour la paix (UJFP)

